



1

# MOTION

## La Chambre des députés

### Considérant

- qu'il y a lieu de compléter l'arsenal législatif afférent suite à l'abandon du statut spécial des sociétés de participations financières appelées « holdings 29 » ;
- que suite à la création des sociétés de gestion de patrimoine familiale il reste à trouver une solution pour les investisseurs institutionnels ;
- que les clients attendent la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un nouveau véhicule adapté à leurs besoins ;
- qu'il est envisagé, au niveau communautaire, d'abolir le droit d'apport, impôt grevant également les sociétés de participations financières ;

### Invite le Gouvernement

- à revoir la législation existante sur les SOPARFI, véhicule susceptible de prendre la relève des holdings institutionnels après légère modification ;
- à étudier l'introduction du principe des intérêts notionnels dans la législation luxembourgeoise ;
- à envisager l'abolition du droit d'apport.

*(L. Thiel)*

*(B. FAYOT)*

*F. Baumel*

*JY HENCKES*

*(Ch. GOARONS)*